

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2024**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-218502235-20240409-DEL2024\_04\_09-DE



Le **NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de **SAINTE-HERMINE** sous la présidence de **M. Philippe BARRÉ, Maire**.

	<b>Nombre de Conseillers Municipaux</b>	
Date de convocation du Conseil Municipal :	03.04.2024	- en exercice 23
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	03.04.2024	- présents 19
		- votants 22

Assistaient à la réunion : **MM. BARRÉ, BAUDRY, BLANCHARD, BODET, BORGET, BRUNET, GUINOT, LUCAS, MENARD, MICAUD, MOIRE, ORVEAU, PASCREAU, PELLETIER, PILLAUD, POUPET, RINGEARD, TRICHEREAU, TRUTEAU**

Avaient remis procuration : **M. BEAUFOUR à M. BARRÉ  
Mme CHOUC à M. TRICHEREAU  
Mme CORNUAULT à Mme GUINOT**

Excusé : **M. AUGEREAU**

Secrétaire de Séance : **Mme Martine PILLAUD**

Assistaient également : **M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal  
M. Gilles AUDINEAU, Correspondant OUEST FRANCE**

**2024-04-09 TARIFICATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2024**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la nouvelle grille tarifaire suivante :

Public		Cours de Natation		Aquagym	
Entrée - 3 ans	Gratuit	5 cours	40 €	5 cours	40 €
Entrée accompagnateur enfant de 0 à 3 ans	1 €				
Entrée personne en situation de handicap (présentation carte)	1 €				
Entrée 4-17 ans + Entrée nage libre	3 €	10 cours	70 €	10 cours	70 €
Entrée + 18 ans Accompagnateur enfant + de 3 ans	4 €				
10 entrées 4-17 ans	25 €	carte saison cours de natation + entrées	130 €	carte saison cours d'aquagym + entrées	130 €
10 entrées + 18 ans	35 €				
Carte saison nage libre	40 €				

Il est précisé que les entrées payantes débiteront dès l'ouverture de la piscine.

En cas d'annulation des cours de la famille et/ou de la Commune, les cours seront reportés sur la saison en cours.

En cas de force majeure de la famille et/ou du maître-nageur pour raisons médicales ou un problème technique lié à la piscine, les cours seront reportés sur la saison en cours et/ou sur la saison prochaine.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- **Approuve la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus,**
- **Autorise M. le Maire à la mettre en application à compter du 3 juin 2024.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus et conformément à l'article L2121-23 du CGCT, ont signé M. le Maire et le(la) secrétaire de séance.

**Martine PILLAUD**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par  
**Philippe Barré**  
Date de signature : 15/04/2024  
Qualité : Maire de Sainte Hermine